

Nombre des conseillers élus : 19	République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau
Conseillers en fonction : 19	COMMUNE DE SESSENHEIM
Conseillers présents : 18	67770 SESSENHEIM Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 10 DU MARS 2026**

Sous la présidence de M. Dominique BEDELL, Maire

Présents : MM Mme Lucette ROBERT, Vanessa MACK, Christian ZACHER,
MM Valérie BECKER, Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ, Michèle
KUHN, André LARTIGUE, Alain LECHNER, Robert METZ, Jean-Daniel MOCHEL, Gilbert
MOSSER, Grégory OLIVAS, Christian PARIS, Cécile SCHABER, Aurélia SUSS

Absents excusés : M. Stéphane WOLFF, donnant procuration à Mme Aurélia SUSS

26-03/026 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l’article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

- désigne Mme Lucette ROBERT, adjointe, secrétaire de séance.

26-03/027 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2026 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du
10 février 2026,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

26-03/028 – HALL DES SPORTS – ATTRIBUTION DES MARCHES :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 janvier 2025 par laquelle il avait été
voté le lancement d’un appel d’offres pour la construction du Hall des Sports.

La Commission d’Ouverture des Plis s’est réunie en date du 4 mars 2026 avec M. Gérard BALES du
bureau Les Economistes, l’équipe projet du bureau OTE, Mme Morgane TOUSSAINT, Mme Sokhna
GUEYE et M. Quentin RUPPEL, le Cabinet d’architecture 120 GR, représenté par Florent BRIOTTET
et Mme Tracy DIETRICH, gestionnaire des marchés publics pour la Communauté de Communes du
Pays Rhénan ; une synthèse des offres réceptionnées pour chaque lot a été présentée.

Pour rappel, avait été agréé pour la validation du projet d'obtenir 50 %, +/- 5 % de subvention. Les estimatifs donnaient un coût du projet de 2 951 550,00 € HT, soit un minimum de subvention à hauteur de 1 328 197,50 € (45 %). Les discussions avec les organismes ne présageaient pas d'obtenir ce niveau de subvention. Des travaux tranche conditionnelle ont été définis pour permettre la réalisation du projet en plusieurs phases, à la hauteur des subventions.

En l'occurrence :

-	Construction des rangements et club house	156 000 € HT
-	Construction de la salle commune Asso	191 200 € HT
-	Aménagement des abords	200 000 € HT
-	Pose des panneaux photovoltaïques	73 000 € HT

Soit un total de 620 200,00 € HT de travaux qui pourraient être différés, ce qui nous amène à un estimatif de coût du projet de 2 331 550 € HT.

Les subventions obtenues sont à hauteur de 1 148 558 € HT.

La conjoncture et les négociations ont permis d'atteindre le prix de 2 607 253,23 € HT pour l'ensemble du projet, soit une économie de 271 296,58 € HT, un peu plus de 9%.

45% étant le seuil bas de validation du projet est de 1 173 264,04 € HT, les subventions à hauteur de 1 148 558 € HT, manque 24 706,04 € HT, soit environ 1%.

Le résultat de l'appel d'offre permettrait de réaliser l'ensemble des travaux et donc livrer un projet complet à la commune à condition que le Conseil Municipal accepte d'augmenter de 1% la fourchette préalablement établie, ce qui ramène le seuil bas à 44% : 1 147 191,50 € HT.

Ces 24 706,04€ HT seraient compensés par les bons résultats du CFU 2025 (Compte Financier Unique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention,

- décide de poursuivre le projet de réalisation du Hall de Sport avec les données financières énoncées ci-dessus,

- retient les offres des entreprises mentionnées dans le tableau récapitulatif ci - dessous,

Lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
2	Terrassements - VRD	GMC 67330 BOUXWILLER	190 890,00	229 068,00
3*	Gros-Oeuvre	RENNER 67590 SCHWEIGHOUSE	703 454,78	844 145,74
4	Charpente métallique	GBS 67330 OBERMODERN	176 000,00	211 200,00
5	Couverture – Etanchéité	SOPREMA 67026 STRASBOURG	220 950,20	265 140,24
6a	Bardage métallique	SOPREMA 67026 STRASBOURG	135 417,49	162 500,99
6b	Bardage bois	MKUBE 67840 KILSTETT	65 039,93	78 047,92
7**	Menuiserie extérieure	GROLL 67400 ILLKIRCH	115 480,00	138 576,00

8	Serrurerie	HOLLAENDER 67480 AUENHEIM /ROUNTZENHEIM	47 000,00	56 400,00
9	Plâtrerie – Faux plafond	WEREYSTENGER 67100 STRASBOURG	45 400,00	54 480,00
10	Menuiserie intérieure bois	REIMEL 57370 PHALSBOURG	129 837,03	155 804,44
11a	Carrelage - Faïence	DECK 67470 MOTHERN	33 130,28	39 756,34
11b	Sols sportifs	JUNGER FILS 67720 HOERDT	89 798,10	107 757,72
12	Peinture intérieure	DECOPEINT 67840 KILSTETT	17 960,16	21 552,19
13	Equipements sportifs	SATD 67840 KILSTETT	66 697,00	80 036,40
14*	Chauffage - Ventilation	THERMOCONCEPT 67470 SELTZ	250 767,36	300 920,83
15	Sanitaire	WEBER Bruno & Fils 67850 HERRLISHEIM	82 515,33	99 018,40
16	Electricité	VEITH 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	229 816,57	275 779,89
17	Panneaux photovoltaïques	Suspendu		
18	Nettoyage fin de chantier	EGP Nettoyage 67800 HOENHEIM	7 099,00	8 518,80
			2 607 253,23	3 128 703,90

3* y compris la PSE « Gradins béton » d'un montant de 38 400 € HT

7* y compris la PSE « Brise Soleil à lames orientales motorisées » d'un montant de 10 480 € HT

14* y compris la PSE « Ventilation double flux gymnase » d'un montant de 73 846 €

- valide le montant des marchés de travaux pour 2 607 253,23 € HT soit 3 128 703,90 € TTC,

- prévoit un montant en dépenses 3 200 000 € ainsi qu'une recette du montant de l'emprunt sur le budget 2026,

- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

26-03/029 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE UNIQUE FINANCIER (CFU) :

Après le retrait du point lors de la séance du 10 février suite à l'absence du CFU élaboré par le SGC, le Conseil Municipal, est invité à se prononcer sur le Compte Unique Financier de l'exercice 2025 sous la présidence de M. Robert METZ.

Mme Lucette ROBERT, Présidente de la Commission des Finances présente au Conseil Municipal l'état des dépenses et des recettes de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte, à l'unanimité, le Compte Unique Financier de l'exercice 2025 qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 2025	:	871 264,27 €
Total des recettes 2025	:	<u>1 454 748,65 €</u>
Soit un résultat de l'exercice 2025		583 484,38 €

Résultat fonctionnement 2025			+	583 484,38 €
------------------------------	--	--	---	---------------------

INVESTISSEMENT

Total des dépenses 2025	:	296 315,27 €
Total des recettes 2025	:	2 114 601,46 €
Soit un excédent de l'exercice 2025		1 818 286,19 €

Résultat investissement 2024			+	1 818 286,19 €
------------------------------	--	--	---	-----------------------

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL A REPORTER			+	2 401 770,57 €
---	--	--	---	-----------------------

- constate par ailleurs que ces résultats sont identiques à ceux contenus dans le Compte Financier Unique 2025 dressé par M. le Trésorier Principal.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, a adopté ledit Compte au niveau des chapitres, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

26-03/030 – PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE – ACQUISITION DE PARCELLES :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 8 avril 2025 par laquelle Mme Alice LALLEMAND et M. et Mme Paul Eichwald proposaient à la Commune la vente des parcelles n° 154/22 d'une superficie de 13,64 ares et n° 155/22 d'une superficie de 33,63 ares situées en section 7.

Après discussion, il a été convenu de diviser la vente en deux parties, l'une boisée qui sera acquise par la Commune de Sessenheim, l'autre partie cultivable qui sera acquise par l'EARL MOCHEL Jean-Daniel 13a route de Strasbourg 67770 SESENHEIM.

Le cabinet BAUR nous a fait parvenir le procès-verbal d'arpentage de division.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- acte l'acquisition des parcelles :

- * 232/22 d'une superficie de 4,82 ares appartenant à M. et Mme Paul EICHWALD pour un montant de 241 €
- * 233/22 d'une superficie de 19,92 ares appartenant à Mme Alice LALLEMAND pour un montant de 996 €

- charge l'étude notariale de Roeschwoog de l'établissement des actes de vente,

- de partager les frais de géomètre entre la Commune et l'EARL MOCHEL,
- de prendre en charge les frais de notaire pour les actes de la Commune,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

26-03/031 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE AU PROFIT DU SDEA ALSACE – MOSELLE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de sa compétence « Assainissement », le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle, a effectué des travaux de renforcement du réseau d'assainissement sur la commune de SESSENHEIM, impliquant l'implantation de conduites et de regards dans l'emprise de la parcelle exposée ci-dessous.

Cette parcelle dépend du domaine privé de la Commune de SESSENHEIM et nécessite par conséquent l'inscription au Livre foncier d'une servitude au bénéfice du SDEA Alsace-Moselle pour l'entretien de ces ouvrages.

La parcelle susvisée, libre de toute exploitation, est cadastrée comme suit :

Commune de Sessenheim - Section 3 parcelle n° 156/16, lieudit « MEPFERT », d'une contenance de quarante ares vingt-neuf centiares (40,29 ares).

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place, à titre gratuit, d'une servitude foncière en la forme administrative de pose, de passage et d'entretien du réseau d'assainissement et des regards dans l'emprise de la parcelle susvisée.

Vu les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-13, L.1311-14, L.2121-29, L.2122-21, L.2122-26 et L.2241-1 ;

CONSIDERANT QUE les ouvrages réalisés relèvent de l'intérêt général et d'une mission de service public et qu'ils bénéficieront notamment aux usagers de la Commune à ce titre ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la constitution à titre gratuit d'une servitude foncière en la forme administrative de pose, de passage et d'entretien d'un réseau d'assainissement et des regards dans l'emprise de la parcelle, située à SESSENHEIM et cadastrées section 3 parcelle n° 156/16, lieudit « MEPFERT », d'une contenance de quarante ares vingt-neuf centiares (40,29 ares) ;

- de charger les services compétents du SDEA Alsace-Moselle de procéder à la rédaction de ladite servitude foncière et d'engager les démarches d'inscription au Livre foncier, notamment en donnant pouvoir et procuration à Monsieur le Président du SDEA Alsace-Moselle à l'effet de requérir cette inscription sur le fonds servant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif de constitution de servitude à titre gratuit à intervenir et tous les documents y relatifs.

26-03/032 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Elections municipales du 15 mars 2026 : la liste des assesseurs a été remise à chaque candidat.
- Consultation citoyenne sur l'éclairage nocturne : 160 avis ont été réceptionnés ; un éclairage semi-nocturne va être mis en place.
- Vente de bois du 6 mars 2026 : tous les lots ont trouvé preneur ; montant 12 745 €.